

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 24 NOVEMBRE 2008

Session spéciale du conseil d'agglomération, sous la présidence de M. Patrice Dodier, maire suppléant, tenue le 24 novembre 2008 à 11 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Simon Simard, conseiller du district 1
Monsieur Bruno Breton, conseiller du district 2
Madame Denise Grenier, conseillère du district 3
Monsieur Patrice Dodier, conseiller du district 4
Monsieur Jack Garneau, conseiller du district 5
Madame Chantal Rouleau, conseillère du district 6

Absences : Monsieur Normand Potvin, maire
Monsieur Claude Lecomte, maire et représentant de Newport

Sont également présents, monsieur André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à l'administration et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Acceptation d'une offre de financement, règlement 94-2007-A décrétant une dépense de 560 000 \$ et un emprunt de 560 000 \$ afin de construire une caserne de pompiers, secteur Cookshire et règlement 112-2008-A décrétant une dépense de 385 000 \$ afin d'acquérir une autopompe et autre matériel roulant et autorisant un emprunt de 385 000 \$ pour en acquitter le coût.**
- 5) **Emprunt par billets, règlement 94-2007-A décrétant une dépense de 560 000 \$ et un emprunt de 560 000 \$ afin de construire une caserne de pompiers, secteur Cookshire et règlement 112-2008-A décrétant une dépense de 385 000 \$ afin d'acquérir une autopompe et autre matériel roulant et autorisant un emprunt de 385 000 \$ pour en acquitter le coût.**
- 6) **Période de questions.**
- 7) **Levée de la séance spéciale.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2008-11-0000-A

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Acceptation d'une offre de financement, règlement 94-2007-A décrétant une dépense de 560 000 \$ et un emprunt de 560 000 \$ afin de construire une caserne de pompiers, secteur Cookshire et règlement 112-2008-A décrétant une dépense de 385 000 \$ afin d'acquérir une autopompe et autre matériel roulant et autorisant un emprunt de 385 000 \$ pour en acquitter le coût.

Résolution 2008-11-0316-A

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu que l'agglomération de Cookshire-Eaton accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 940 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 94-2007-A et 112-2008-A au prix de : 100,00 échéant en série 5 ans comme suit :

64 800 \$	5,05 %	2009-12-02
68 200 \$	5,05 %	2010-12-02
71 900 \$	5,05 %	2011-12-02
75 700 \$	5,05 %	2012-12-02
659 400 \$	5,05 %	2013-12-02

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Emprunt par billets, règlement 94-2007-A décrétant une dépense de 560 000 \$ et un emprunt de 560 000 \$ afin de construire une caserne de pompiers, secteur Cookshire et règlement 112-2008-A décrétant une dépense de 385 000 \$ afin d'acquérir une autopompe et autre matériel roulant et autorisant un emprunt de 385 000 \$ pour en acquitter le coût.

Résolution 2008-11-0317-A

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Cookshire-Eaton se propose d'emprunter par billets un montant total de 940 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
94-2007-A	555 000 \$
112-2008-A	385 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par la conseillère Denise Grenier et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général / secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 2 décembre 2007;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	64 800 \$	
2.	68 200 \$	
3.	71 900 \$	
4.	75 700 \$	
5.	79 800 \$	
5.	579 600 \$	> 659 400 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans, à compter du 2 décembre 2008, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 94-2007-A et 112-2008-A

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2008-11-0318-A

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 11 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Patrice Dodier
Maire suppléant

André Croisetière
Directeur général / secrétaire-trésorier